

DEPARTEMENT DE LA MARNE
VILLE DE SUIPPES

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
16 DECEMBRE 2020**

L'an deux mil vingt, le 16 Décembre, les membres du Conseil Municipal de la Ville de Suippes se sont réunis en séance ordinaire et en raison de la crise sanitaire liée à la Covid-19 au siège de la Communauté de communes en vertu de la convocation qui leur a été adressée par M. François COLLART le Maire le Jeudi 10 décembre 2020.

Présents : François COLLART, Jacques BONNET, Natacha BOUCAU, Didier HEINIMANN, Jean-Louis BAZARD, Jean-Noël OUDIN, Jacques JESSON, Laurent GOURNAIL, Manuel ROCHA GOMES, Murielle GILHARD, Laurence CONROUX, Magali SALUAUX, Nathalie FRANCAERT, Mickaël ROSE, Guillaume BOUTILLOT, Aurélie FAKATAULAVELUA, Sabrina DA CRUZ, Valérie MORAND, Maxime VARIN, Martine LORIN, Patrick GREGOIRE, Baptiste PHILIPPO.

Absents excusés :

Madame Sabine BAUDIER donne pouvoir à Monsieur Jacques JESSON
Madame Corine LECLERC donne pouvoir à Madame Aurélie FAKATAULAVELUA
Madame Nina HUBERT donne pouvoir à Madame Martine LORIN
Madame Bénédicte BABILLOT donne pouvoir à Madame Sabrina DA CRUZ

Absents non excusés :

Madame Barbara MAHAA

Secrétaire de séance :

Avant de procéder à la nomination du secrétaire de séance, M. le Maire avise les membres présents que M. Baptiste PHILIPPO suivra la séance en audio.

Monsieur le Maire invite l'assemblée à élire un secrétaire de séance : M. Maxime VARIN se porte volontaire pour remplir ces fonctions et est désigné secrétaire de séance.

Compte-rendu de la séance du 18 novembre 2020

L'ensemble du Conseil Municipal, ayant pris connaissance du compte-rendu de la séance du 18 novembre 2020 dispense le secrétaire de séance de lire en intégralité le compte-rendu inscrit sur le registre des délibérations.

Monsieur le Maire demande à chacun des conseillers présents s'ils ont des remarques ou observations à apporter au compte-rendu de la séance précédente. Monsieur Jean-Louis BAZARD fait remarquer qu'une erreur matérielle s'est glissée au niveau des commentaires du point 2020/11/011. Il faudra lire

« M. Jean-Louis BAZARD et non Mme ... ». Cette modification sera apportée sur ce compte-rendu. Le compte-rendu de la séance du 18 novembre 2020 a été adopté à l'unanimité. Toutes les décisions prises sont adoptées.

Institutions et vie politique

DELIBERATION N°2020/12/001 : Convention de partenariat entre la Commune de Suippes et le 40^{ème} Régiment d'artillerie :

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve la convention à venir de mise à disposition par la Commune au 40^{ème} Régiment d'artillerie de la salle du sport et le mur d'escalade au complexe sportif.

Monsieur Baptiste PHILIPPO avise le Conseil que lors d'une rencontre avec des représentant du 132^{ème} Régiment en présence de la députée du parlement européen Madame Virginie JORON, son attention a été attirée sur un besoin avéré au niveau des équipements sportifs. Il propose que la Commune appuie une demande en ce sens auprès du Ministère des Armées. Monsieur Jacques BONNET se propose de les rencontrer ultérieurement.

Monsieur le Maire précise qu'à ce jour seules les demandes de mise à disposition des terrains agricoles et des salles pour des exercices de chiens sont recensées au niveau de la Commune.

Monsieur Patrick GREGOIRE s'interroge sur les conditions financières de la mise à disposition. Monsieur Jacques BONNET indique qu'il s'agit d'une mise à disposition à titre gracieux et qu'en contrepartie le CSAG s'engage à mettre à disposition de la Commune le stade de foot et la piste d'athlétisme.

DELIBERATION N° 2020/12/002 : Convention de partenariat entre le Club Sportif et Artistique de Garnison (C.S.A.G) et la Commune de Suippes :

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal approuvent la convention de partenariat entre le C.S.A.G et la Commune de Suippes.

DELIBERATION N° 2020/12/003 : Adhésion de la Communauté de communes de la Région de Suippes au Syndicat Départemental d'Assistance à la Restauration et à l'Entretien des Rivières (SYDEAR) :

L'adhésion de la Communauté de communes de la Région de Suippes au syndicat SYDEAR a été approuvée à l'unanimité.

Finances locales

DELIBERATION N°2020/12/004 : Dispositif façades : Attribution de subventions :

Monsieur BAZARD explique que l'étude des demandes de subventions pour rénovation façade donne les informations suivantes :

Concernant la demande de Madame et Monsieur BRETON,

Concernant les demandes de Monsieur VARIN William,

Vu le montant total des factures TTC et après vérification des travaux, une subvention d'un montant maximum de 400 € a été étudiée.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la demande de Madame et Monsieur BRETON en date du 20 novembre 2020,

Vu les demandes de Monsieur VARIN William en date du 4 novembre 2019 et le 20 novembre 2020,

Vu le principe de la subvention façade qui n'est accordée que pour un seul numéro de rue et uniquement pour les façades donnant sur rue,

Vu la délibération n°1810 du 08 juillet 2009 modifiée le 18-05-2016 n° 2016-5-3 relative à l'attribution d'une subvention façade,

Vu la délibération n°2016-10-3 du 26 octobre 2016 résumant les dernières délibérations relatives à l'attribution de subventions façade,

Monsieur BAZARD propose d'attribuer la subvention façade comme suit :

Nom – Prénoms	Adresse	Montant des travaux HT	Montant des travaux TTC	Subvention accordée
Michel et Flore BRETON	17-19 Place Léon Bourgeois	11 530.00 €	12 683.00 €	400.00 €
William VARIN	6 rue du Bois Patin	295.73 €	354.88 €	354.88 €
William VARIN	18 bis rue Buirette Gaulard	1848. 00 €	2217.6 €	400.00 €
TOTAL GLOBAL SUBVENTION FACADE				1154.88

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré avec 26 voix pour et 1 abstention attribue une subvention municipale comme indiqué ci-dessus,

Madame Martine LORIN demande si d'autres dossiers sont en attente ou écartés. Monsieur Jean-Louis BAZARD répond que seule la réalisation effective des travaux et la vérification sur place par l'élu référent qui conditionnent le passage au vote. Monsieur François COLLART rappelle les conditions du règlement : 10 ans par maison, pour la façade du trottoir. Les commerces sont aussi éligibles.

DELIBERATION N°2020/12/005 : Travaux d'aménagement de la rue de la gare : convention de participation financière avec la Communauté de communes de la Région de Suippes :

La pratique des fonds de concours constitue une dérogation aux principes de spécialité et d'exclusivité de l'intercommunalité.

Conformément à la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales stipulant qu'afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement ; des fonds de concours peuvent être versés entre un EPCI à fiscalité propre et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés. Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours.

Le versement de fonds de concours est autorisé si trois conditions sont réunies :

1. Le fonds de concours doit nécessairement avoir pour objet de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement.
2. La notion d'équipement ne fait l'objet d'aucune définition juridique précise. Le caractère matériel des éléments qu'elle vise tend à l'assimiler à la notion comptable d'immobilisation corporelle désignant à la fois les équipements de superstructure (équipements sportifs, culturels, etc...) et les équipements d'infrastructures (voirie, réseaux divers, etc.).
3. Le montant total du fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours.

Le fonds de concours doit avoir donné lieu à des délibérations concordantes, adoptées à la majorité simple, du conseil communautaire et du conseil municipal.

Dans le cadre de l'aménagement de la rue de la Gare, la Commune de Suippes propose d'apporter son soutien financier à la Communauté de Communes de la Région de Suippes par un fonds de

concours. Le montant définitif de ce fonds de concours, en toutes taxes comprises, s'élève à 154 765, 45 € H.T. (À titre indicatif, à réajuster en fonction du DGD).

Dans ce contexte, il est proposé au conseil municipal d'adopter la délibération suivante :

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

OUI l'exposé qui précède.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

DÉCIDE d'accepter le versement du fonds de concours d'un montant de 154 765, 45 € H.T (À titre indicatif, à réajuster en fonction du DGD) à la Communauté de communes de la Région de Suippes pour l'aménagement de la rue de la Gare.

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à toutes les démarches et tous les documents relatifs à l'opération.

Monsieur François COLLART indique que la différence par rapport au montant initial se justifie d'une part par des travaux supplémentaires sollicités par la Commune, et d'autre part par le remboursement d'une prime versée à la Commune et dont les travaux ont été réalisés par la Communauté de Communes. Il informe aussi que la signature de l'acte d'achat avec la SNCF est programmée en janvier 2021.

Domaine et patrimoine

DELIBERATION N°2020/12/006 : Règlement intérieur du cimetière :

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve le nouveau règlement intérieur du cimetière.

Monsieur François COLLART indique que la modification du règlement intérieur est la suite d'une demande de remboursement des droits de concession.

Informations diverses :

- Monsieur le Maire informe le Conseil de la fermeture de l'école René THIERY suite à des cas Covid avérés au niveau du corps enseignant et du personnel communal.
- Point d'étape dispositif de soutien aux commerçants : 166 chèques achetés, 88 chèques cibles commerçants d'une valeur de 2600, 00 €, 27 boutiques actives sur le territoire de la Communauté de communes dont 18 ciblées par les clients.
- Point d'étape projet de rénovation de la salle des fêtes : début de travaux septembre ou octobre 2021
- Bilan 1^{ère} distribution des colis de Noël
- Appel à candidature Conseil des sages
- Report de la campagne de recensement 2022-2023
- Bilan de la rencontre avec les représentants de l'action sociale de l'armée
- Bilan de la rencontre union musicale et école de musique

- Bilan de la rencontre avec le Foyer Rémois : favorables pour une projet béguinage
- Archivage des documents municipaux : début de la mission le 7 décembre dernier
- Départ en retraite du policier municipal le 31 décembre 2020.
- Monsieur Jean-Louis BAZARD informe que les 3 contrats aidés créés au Conseil municipal de novembre ont été validés par Pôle emploi avec une date d'effet au 04 janvier 2021.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la séance close à 22h25.

VILLE DE SUIPPES

ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice. (_27_)

Nombre de membres présent s..... (_22_)

Nombre de suffrages exprimés.... (_26_)

VOTES : Pour..... (_)

Contre..... (_)

Abstentions..... (_)

Date de convocation : 10 NOVEMBRE 2020.

Présenté par Monsieur le Maire,
A SUIPPES, 10 NOVEMBRE 2020.

Le Maire,

François COLLART

Délibéré par le Conseil Municipal réuni en session ordinaire
A SUIPPES, le 16 DECEMBRE 2020.

Les membres du Conseil Municipal,

M. COLLART François, **Maire**

M. BONNET Jacques, **1^{er} Adjoint**

Mme. BOUCAU Natacha, **2^{ème} Adjointe**

M. HEINIMANN Didier, **3^{ème} Adjoint**

Mme. BAUDIER Sabine, **4^{ème} Adjointe**

M..BAZARD Jean-Louis **5^{ème} Adjoint**

M. ROCHA GOMES Manuel

M. OUDIN Jean-Noël

Mme. LECLERC Corine

M. JESSON Jacques

Mme. BABILLOT Bénédicte

M. GOURNAIL Laurent

Mme. GILHARD Murielle

Mme. CONROUX Laurence

Mme SALUAUX Magali

Mme. FRANCAERT Nathalie

M. ROSE Mickaël

M. BOUTILLOT Guillaume

Mme. MAHAA Barbara

Mme. DA CRUZ Sabrina

Mme. FAKATAUVELUA Aurélie

M. VARIN Maxime

Mme. LORIN Martine

M. GREGOIRE Patrick

Mme. MORAND Valérie

Mme. HUBERT Nina

M. PHILIPPO Baptiste